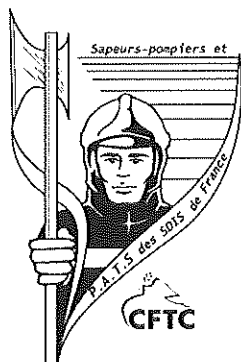


# SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

*"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".*



Saint-Laurent-Blangy, le 29 février 2008

**Monsieur Nicolas SARKOZY**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Elysée**  
**55, rue du faubourg Saint-Honoré**  
**75008 Paris**

Info-S.P. 24 H. sur 24 :  
Tél. 03 21 55 90 08  
Journal : Pleins feux

**Nos réf.** : PB/AL/2008-055

**Objet** : indemnités délocalisation des  
Sapeurs pompiers Professionnels de l'ENSOSP

Monsieur le Président,

Notre organisation revient vers vous au sujet du dossier des indemnités de délocalisation dont pourraient bénéficier quelques agents de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs Pompiers qui quittent définitivement son site parisien de Nainville-les-Roches pour Aix-en-Provence, sous votre impulsion, en votre qualité antérieure de Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Hélas, nous sommes au regret de constater que, malgré votre engagement devant l'assemblée plénière du congrès fédéral de la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers, à Bourges le 17 septembre 2006, où vous nous confortiez :

« Les sapeurs pompiers mis à disposition de l'école étaient les plus inquiets car les textes régissant les délocalisations ne les concernent pas directement. Je peux aujourd'hui les rassurer. L'arrêté portant agrément de cette opération étend aux personnels titulaires et contractuels de l'ENSOSP, quel que soit leur statut, l'indemnité spéciale de décentralisation, l'allocation à la mobilité des conjoints et le complément exceptionnel de localisation en province ».

Les démarches entreprises sont restées sans réponse aucune.

Bien qu'à priori confiants dans la continuité d'action avec votre ancien ministère, avec lequel nous avons eu cœur d'œuvrer pour un service de sécurité civile de qualité, nous souhaiterions bien vivement que la parole donnée publiquement aux sapeurs pompiers soit tenue, que l'engagement soit respecté, comme vous eu à cœur de le répéter si souvent ces dernières semaines...

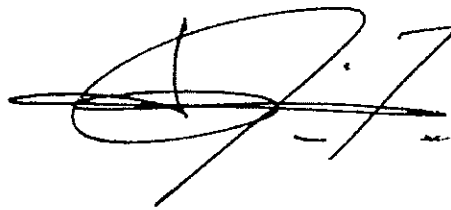
Aussi, nous espérons que vos instructions auprès des ministères concernés soient enfin suivies de la résolution que vous aviez exposée.

Adresser la correspondance à : M. le Président du S.N.S.P.P.,  
32, rue du Docteur Mellin - B.P. 14 - 62051 SAINT-LAURENT BLANGY Cedex  
Tél. 24 h. sur 24 h. 03 21 48 93 34 - Télécopie : 03 21 24 91 22

Certes, le nombre des agents concernés est réduit, ce qui ne grèvera d'ailleurs guère les finances publiques, mais ces pionniers sont très personnellement engagés dans une démarche de « bâtisseurs » pour que l'école future soit digne des enjeux de demain et du rayonnement européen et euro-méditerranéen de notre pays.

Notre reconnaissance envers leur investissement mérite, et nous ne doutons pas que vous en conviendrez, de leur donner ce signe attendu depuis février 2005.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. BEUNARD', written over a horizontal line.

**Patrice BEUNARD,  
Président.**

**Copie à :**

- Madame le Ministre de l'Intérieur
  - Monsieur le Directeur de la DDSC
  - Monsieur le Sous-directeur des Sapeurs Pompiers
  - Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'ENSOSP
- Et Intéressés
- Monsieur le Directeur de l'ENSOSP